



Séance du conseil municipal du lundi 11 juin 2018

Compte-rendu

(Conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de COIMÈRES, dûment convoqué le lundi 4 juin 2018, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean Claude MORIN, Maire de Coimères, à vingt heures trente.

Présents : MM. MORIN, COSTENTIN, RIVIER,
Mmes CARRILLO, RENARD,
MM. DEGUDE, VERGNAUD

Absents excusés : MM. DARTIGOEYTE, JEAN, JOLYS, SANCHEZ,
Mmes GRATIEN, MORTARA,

Secrétaire de séance : M. VERGNAUD

1- Borne de collecte textile

Implantation d'une borne de collecte de textiles par l'entreprise LE RELAIS à proximité du Point d'Apport Volontaire (à côté des vestiaires du football).

2-Location barnum

Cette structure ne sera pas louée.

3-Repas du 13 juillet

Le programme de la journée du 13 juillet est arrêté : marche des lavoirs en fin de matinée, concert dans l'église Notre-Dame à 18 heures 30 et repas à la salle des fêtes en soirée.

Tarif du repas : 5 € pour les personnes de la commune ; 20 € pour les personnes extérieures.

4-Logement communal 26, Duthil

Restitution de la caution au locataire partant.

5- Logement communal 26, Duthil

Changement de locataire à compter du 1^{er} juillet 2018 ; signature d'un nouveau contrat de bail.

6-Désignation d'un Délégué à Protection des Données

Dans le cadre du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), désignation de Monsieur Joachim JAFFEL, responsable administratif juridique et financier de GIRONDE NUMERIQUE en tant que délégué DPO et Mme Sylvie DUCHAMPS, en tant qu'agent de liaison avec Gironde Numérique et de coordination au sein de la commune.

7- Demande d'aide financière au titre de l'avance remboursable de l'éclairage public concédé

Approbation du chiffrage des travaux d'éclairage public (ajout de points lumineux, mise en lumière de l'église et mise aux normes des commandes EP avec installation d'horloges astronomiques).

Demande d'une avance remboursable à taux zéro, sur une durée de 10 ans auprès du SDEEG.

8- Surveillance et lutte contre les moustiques vecteurs de maladie : Désignation d'un référent communal.

Désignation de M. Pascal DEGUDE pour coordonner la mise en œuvre des mesures préventives au niveau des installations relevant de la responsabilité de la commune et informer le public sur la base de la communication organisée au niveau départemental.

Fait à Coimères, le 14 juin 2018